

PROCES VERBAL

du Conseil Municipal du 21 DECEMBRE 2016

Le vingt-et-un décembre deux mille seize à vingt-heures, le conseil municipal de la commune de FAVERGES DE LA TOUR, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel CEZARD, Maire.

Etaient présents : Daniel **CEZARD**, Maire – Hugues **SCHIAVO**, Adjoint – Anouck **MICHEL**, Adjointe – Jean-Marc **DAMAIS**, Adjoint – Gisèle **GAUDET**, adjointe - Claude **JOLY** - Ntelo **KINZONZI** - Chantal **MAJO** – Annie **FERNANDES** – Eric **RABATEL** – Anne-Sophie **REVENU MAGOTTE** – Thomas **PICHEROT** – Cindy **MARREL**.

ABSENTS et excusés : Gabriel **COUTHON** – Anne-Laure **VERGER**

POUVOIRS : Gabriel **COUTHON** à Hugues **SCHIAVO** - Anne-Laure **VERGER** à Chantal **MAJO**.

Secrétaire de séance : Cindy **MARREL**

Date de la convocation : 15/12/2016

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Délibérations :

1. Désignation des délégués des Vals du Dauphiné
2. Demande de subvention à la Région pour la rénovation de la toiture de l'église et de la croix à l'entrée du Château dans le cadre de « la Région aux côtés de la ruralité »
3. Demande de subvention au Département pour la rénovation de la toiture de l'église et de la croix à l'entrée du Château dans le cadre de « l'aide au patrimoine de proximité ».

Compte rendus comités consultatifs :

Informations diverses

DELIBERATIONS

Délibération n° 40 _2016

OBJET : Election des Conseillers Communautaires représentant la Commune au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Vals du Dauphiné

Le Conseil Municipal

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-6-1, L.5211-6-2, L.5211-1, et L.2121-21,

Vu le Code électoral,

Vu l'arrêté préfectoral de création de la Communauté de communes des Vals du Dauphiné en date du 10 novembre 2016,

Vu l'arrêté préfectoral de composition du Conseil communautaire des Vals du Dauphiné en date du 16 décembre 2016,

Considérant qu'il convient d'élire un Conseiller Communautaire titulaire afin de représenter la commune au sein du conseil communautaire de la Communauté de communes des Vals du Dauphiné,

Considérant que les listes suivantes se présentent pour l'élection de Conseillers Communautaires :

Liste unique :

1 – titulaire : Daniel CEZARD

2- suppléant : Gisèle GAUDET

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes. Lorsqu'une commune dispose d'un seul siège, la liste des candidats au siège de conseiller communautaire comporte deux noms. Le second candidat de la liste qui a été élue devient conseiller communautaire suppléant pour l'application du dernier alinéa de l'article L. 5211-6.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, élire, en application de l'article L.5211-6-2 du CGCT, les Conseils Communautaires de la Commune qui seront membres du nouvel organe délibérant de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après le bon déroulé des opérations de vote à bulletin secret, on comptabilise 15 suffrages exprimés pour la liste unique, Proclame, en application de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, Monsieur **Daniel CEZARD, Maire** élu Conseiller Communautaire titulaire au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Vals du Dauphiné ;

Proclame, conformément à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, **Madame Gisèle GAUDET**, adjointe élue Conseillère Communautaire suppléante au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Vals du Dauphiné.

Délibération n° 41_2016

OBJET : Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la rénovation de la toiture de l'Eglise et de la Croix valorisant l'entrée du Château dans le cadre du « Plan Ruralité »

Monsieur le maire expose aux conseillers le projet de rénovation de la toiture de l'Eglise ainsi que la remise en état de la Croix valorisant l'entrée du Château.

Dans son plan ruralité, la Région a décidé d'aider financièrement les projets de rénovation des bâtiments et du patrimoine rural des communes de moins de 2000 habitants. C'est pourquoi, M. le maire propose de demander une subvention aussi élevée que possible.

Il demande au conseil municipal l'autorisation de lancer le projet, cet investissement sera prévu au Budget d'Investissement 2017 au compte 21318 pour un montant défini ci-dessous.

PLAN DE FINANCEMENT

TOTAL DEVIS HT	66 146.00 €
Aide de la Région 40 %	26 458.40 €
Aide du Département 25 %	16 536.50 €
Autofinancement	23 151.10 €

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à lancer ce projet,
- **AUTORISE** le maire à demander une subvention d'un montant aussi élevé que possible,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au compte 21318 du Budget d'Investissement 2017,
- **DONNE** tous pouvoirs au maire pour signer toutes les pièces techniques, administratives et financières se rapportant au projet.

Délibération n° 42_2016

OBJET : Demande de subvention au Département pour la rénovation de la toiture de l'Eglise et de la Croix valorisant l'entrée du Château dans le cadre de «l'aide au patrimoine de proximité».

Monsieur le maire expose aux conseillers le projet de rénovation de la toiture de l'Eglise ainsi que la remise en état de la Croix valorisant l'entrée du Château.

Dans le cadre de l'aide à la rénovation du patrimoine de proximité, le Département a décidé d'aider financièrement les projets de rénovation des bâtiments et du patrimoine rural des communes de moins de 2000 habitants. C'est pourquoi, M. le maire propose de demander une subvention aussi élevée que possible.

Il demande au conseil municipal l'autorisation de lancer le projet, cet investissement sera prévu au Budget d'Investissement 2017 au compte 21318 pour un montant défini ci-dessous.

PLAN DE FINANCEMENT

TOTAL DEVIS HT	66 146.00 €
Aide de la Région 40 %	26 458.40 €
Aide du Département 25 %	16 536.50 €
Autofinancement	23 151.10 €

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à lancer ce projet,
- **AUTORISE** le maire à demander une subvention d'un montant aussi élevé que possible,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au compte 21318 du Budget d'Investissement 2017,
- **DONNE** tous pouvoirs au maire pour signer toutes les pièces techniques, administratives et financières se rapportant au projet.

Délibération n° 43_2016

Objet : Demande de subvention DETR pour aménagement Sécurité voirie

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ces articles L2334-32 à L 2334-19 à R 2334-35,

Vu la circulaire DETR programmation 2017,

Vu l'Axe 1 sécurité – Prise en compte des enjeux de sécurité routière dans les travaux de voirie,

Vu le projet d'aménagement sécurité établi par les Services de la Communauté de Communes et présenté par le maire,

Monsieur le maire rappelle qu'il est nécessaire de sécuriser la traversée piétonne au niveau du carrefour du chemin des Amoureux/route du fer à cheval sur la RD145c et la sécurité des piétons aux abords de la salle des fêtes sur la RD145c,

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **DECIDE** d'engager le projet
- **AUTORISE** le maire à poursuivre la mission de programmation
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2017,
- **ARRETE** les modalités de financements ci-dessous :

Plan de Financement

Coût du Projet HT	55 817.92 €
DETR 20 %	11 163.58 €
Auto financement	44 654.34 €

COMPTE RENDUS COMITES CONSULTATIFS

Culture :

Anouck MICHEL, rappelle aux conseillers, le projet de spectacle du Théâtre de la Ficelle sur le thème de la Guerre 14-18, écrit et mis en scène par Philippe SPILMANN et prévu les 11 et 12 novembre à la Salle des Fêtes. Ce spectacle sera plutôt orienté vers le quotidien et le vécu en dehors du front.

Elle rappelle également le baptême de l'Ecole élémentaire qui se fera le 6 mai en présence de M. Cohen-Tannoudji et à cette occasion il sera organisé une animation avec les enfants de l'école.

Le sujet des animations proposées aux enfants est le petit et infiniment petit en mettant en place des ateliers d'observations à la loupe et au microscope. Ses recherches ont contribué à une plus grande maîtrise du temps. On pourrait organiser une exposition sur les différents instruments de mesure du temps (sablier, clepsydre, instrument à billes). Ensuite il y a travaillé sur des applications concrètes dans le développement du laser. Un atelier avec des jeux de lumières miroirs, prisme, kaléidoscope est envisagé.

Il y aura aussi l'animation de trois ateliers par l'association « TIC et Sciences ».

Prochaine réunion du comité culture le 9 janvier.

Social :

Gisèle GAUDET, informe le conseil qu'il existe en mairie, une boîte nommée « **Boîte SOS** » créée par le Lions Club qui a pour vocation d'apporter un soutien à des actions humanitaires locales, nationales ou internationales et auprès des publics fragilisés (personnes âgées, handicapées, isolées, malades etc...) Cette boîte est destinée aux services de secours, elle devra être placée dans le frigo, l'autocollant signalant sa présence collé sur la porte du frigo ou sur la porte d'entrée à l'intérieur. Elle devra contenir les informations nécessaires pour le médecin (ordonnance) pour prévenir les proches (adresses et téléphones de la famille).

Gisèle GAUDET, informe le conseil qu'elle a mis un encart dans le flash info sur **les aidants** :

Idées d'aidants – <https://idees.lesitedesaidants.fr>

Ce site vous donne plein d'astuces pour rendre le quotidien plus facile, pour les aidants ou pour la personne aidée. Il peut s'agir d'un jeu de mémoire pour l'habillage, d'un mandala à colorier qui apporte de l'apaisement, de pictogrammes pour localiser les lieux, de repères en relief pour reconnaître le bon côté d'une télécommande, d'un

sablier pour "voir le temps"... Il peut s'agir aussi d'astuces pour les aidants, leur suggérant des idées pour faciliter l'organisation, comme la création d'un planning permettant de tout voir sur la semaine et d'être un lien avec les médecins, infirmiers, travailleurs sociaux.

Une idée est soumise au conseil municipal, d'organiser des visites au domicile des personnes âgées isolées ou dans la solitude ou d'organiser un goûter par exemple à la médiathèque en allant les chercher. Le but étant de passer un moment ensemble et de leur permettre de rencontrer d'autres personnes.

Environnement :

Une réunion a été organisée fin novembre sur les sentiers de randonnée. Randonneurs, chasseurs, comité voirie, environnement etc... étaient présents ainsi que l'animatrice nature à la CCVT, qui nous aide à mettre en place la valorisation de ces sentiers sur la faune, la flore, la marque de l'homme et le naturel et la manière de la signaler, panneaux, support papier etc...

Des volontaires vont aller sur des sentiers qui ont été tracés avec une grille sur laquelle ils notent leurs remarques et leurs commentaires.

La gestion différenciée :

C'est un organisme qui nous aide à faire un état des lieux du village et nous dire comment se comporter dans la gestion des espaces de la commune. Il y a des niveaux d'importance par rapport au désherbage, au fleurissement. Le compte rendu final sera diffusé fin février.

Le 8 décembre :

Gisèle GAUDET demande aux conseillers leurs avis sur la nouvelle organisation et surtout sur le changement de site. Des avis partagés ont été entendus, positifs sur le côté spacieux et sécurité et d'autres négatifs trop spacieux, moins intime, le sapin trop loin de la buvette. Les avis sont très partagés.

Les décorations ont été remarquées et très appréciées.

Bâtiments :

Jean-Marc DAMAIS informe le conseil que les travaux de la cuisine de la salle des fêtes sont terminés. Le nouveau mobilier en inox est installé.

Jeunesse :

Jean-Marc DAMAIS informe le conseil qu'il a rencontré le chef de brigade de la gendarmerie avec M. le maire afin de lui parler que depuis deux ou trois semaines, nous avons subi deux effractions, une à la halle et une à la salle des fêtes et de l'informer des soucis rencontrés avec certains jeunes.

Ils ont bien compris et nous ont informés qu'ils avaient déjà verbalisé plusieurs fois des jeunes.

Ils s'engagent à nous informer systématiquement ce qu'il se passe dans le village et nous conseille de nous rapprocher aussi du CISPD.

Jean-Marc DAMAIS a sollicité par Sébastien Fougerousse qui est formé à la discipline positive, « coopérer avec les enfants, fermeté et bienveillance », c'est une approche un peu spéciale d'éducation. Il ne serait pas inintéressant qu'il participe à une réunion du comité Jeunesse.

Commission aménagement de la CCVT :

Ntélo KINZONZI informe le conseil que l'étude de faisabilité de la friche Frantissor par EPORA a été votée. Ils ont évoqué aussi le financement du PLUI qui coutera à notre commune 11054 € sur 10 ans soit 1100 € par an.

Voirie :

Les VDD vont prendre la compétence voirie mais pas en 2017. Quand il y a transfert de compétences il y a transfert de charges, c'est à dire que c'est la communauté de communes qui va payer les travaux de voirie mais en contrepartie notre dotation de compensation sera déduite d'une certaine somme chaque année.

Il sera estimé un montant annuel de travaux qui seront chaque année fait par la Communauté de communes. Certains points sont en discussion afin que les communes gardent l'égavage, le déneigement et petits entretiens.

Eclairage public :

La réception des travaux a été faite. Il reste la lampe du carrefour du chemin du bois qui doit être raccordée par ENEDIS. On attend le devis.

Il reste pour 2017, l'installation d'un appareil pour abaisser l'éclairage du centre village (40 points lumineux). Il serait intéressant de le prévoir avec le SEDI afin de bénéficier de leur aide financière.

Il reste à voir si les abonnements sont adaptés, Claude JOLY et Thomas PICHEROT s'en occuperont en collaboration avec le conseiller en énergie.

Périscolaires :

Hugues SCHIAVO informe les conseillers qu'il y a eu un conseil d'école exceptionnel en fin d'année. La nouvelle organisation du périscolaire mise en place pour 3 ans arrive à échéance et on nous demande de nous réengager pour les trois ans à venir. La décision a été de continuer sur l'organisation qui existe aujourd'hui. La municipalité a donné son accord. Au cours de ce conseil d'école, la question du mode de paiement des factures périscolaires a été abordé

par les délégués des parents. Hugues SCHIAVO leur a envoyé un courrier pour préciser les avantages et les inconvénients des systèmes. Nous attendons les retours avant de prendre une décision.

Dates à venir :

- vœux municipalité : 8/01/2017 à 10h30
- vœux personnel : 11/01/2017 à 19 h
- prochain conseil : 25/01 – 22/02 – 29/03

Séance levée à 23 h 00.

Membres du conseil	Fonction	Signatures
CEZARD Daniel	Maire	
SCHIAVO Hugues	1 ^{er} adjoint	
MICHEL Anouck	2 ^{ème} adjointe	
DAMAI Jean-Marc	3 ^{ème} adjoint	
GAUDET Gisèle	4 ^{ème} Adjointe	
JOLY Claude	Conseiller municipal	
COUTHON Gabriel	Conseiller municipal	Pouvoir à Hugues SCHIAVO
Ntelo KINZONZI	Conseiller municipal	
MAJO Chantal	Conseillère municipale	
FERNANDES Annie	Conseillère municipale	
RABATEL Éric	Conseiller municipal	
Anne-Sophie REVENU MAGOTTE	Conseillère municipale	
PICHEROT Thomas	Conseiller municipal	
MARREL Cindy	Conseillère municipale	
VERGER Anne-Laure	Conseillère municipale	Pouvoir à Chantal MAJO